



**Municipalité de Saint-Casimir**  
MRC de Portneuf

## **AVIS PUBLIC / ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 221-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin de revoir certaines modalités applicables dans la zone mixte M-4**

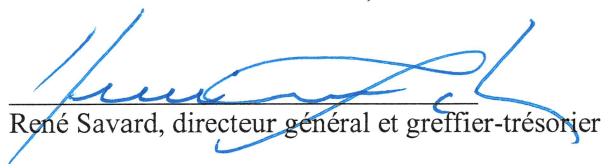
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 11 avril 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté un projet de Règlement numéro 221-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin de revoir certaines modalités applicables dans la zone mixte M-4.

Le projet de règlement vise à modifier la grille des spécifications du règlement de zonage afin d'autoriser un maximum de six logements par bâtiment dans la zone mixte M-4 au lieu de 4 logements. Il a également pour objet d'augmenter la hauteur maximale autorisée pour les bâtiments principaux dans cette même zone afin qu'elle passe de deux à trois étages et de dix à treize mètres.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 mai 2023 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 220 boulevard de la Montagne. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 220 boulevard de la Montagne, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que sur le site [www.saint-casimir.com](http://www.saint-casimir.com).

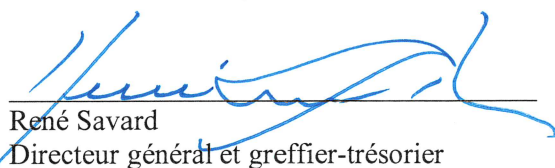
DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 14<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2023.

  
René Savard, directeur général et greffier-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 14 avril 2023 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

  
René Savard  
Directeur général et greffier-trésorier

